



**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **PEROXAN CND-50 WN-A**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
Initiateur de réaction  
Pour utilisation industrielle
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:** PERGAN GmbH  
Hilfsstoffe für industrielle Prozesse  
Schlavenhorst 71  
D-46395 Bocholt  
Tel: +49 2871 9902-0  
Fax: +49 2871 9902-50
- **Service chargé des renseignements:** Protection de l'environnement / Sécurité du travail  
Personne compétente : E-mail : msds@pergan.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** - Tel: +49 2871 9902-0

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Org. Perox. F H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.  
STOT SE 1 H370 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central et les organes visuels.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**    
GHS02 GHS08
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** 1-méthyl-1-phényléthyl peroxyneodecanoate  
méthanol
- **Mentions de danger** H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
H350 Peut provoquer le cancer.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central et les organes visuels.
- **Conseils de prudence**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P220 Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).  
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  
P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P410 Protéger du rayonnement solaire.  
P411+P235 Stocker à une température ne dépassant pas -10°C. Tenir au frais.  
P420 Stocker séparément.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:** Réservé aux utilisateurs professionnels.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
- **vPvB:** Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**Nom du produit: PEROXAN CND-50 WN-A**

(suite de la page 1)

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Composants dangereux:**

CAS: 26748-47-0 EINECS: 247-956-7 Reg-No.: 01-2120767069-44	1-methyl-1-phenylethyl peroxyneodecanoate Org. Perox. D, H242	40-50%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6 Numéro index: 603-001-00-X Reg-No.: 01-2119433307-44	méthanol Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; STOT SE 1, H370 Limites de concentration spécifiques: STOT SE 1; H370: C ≥ 10 % STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C < 10 %	10-20%
CAS: 9005-65-6	Polyoxyethylensorbitanmonooleate Aquatic Chronic 3, H412	1-2,5%
CAS: 98-82-8 EINECS: 202-704-5 Numéro index: 601-024-00-X Reg-No.: 01-2119473983-24	cumène Flam. Liq. 3, H226; Carc. 1B, H350; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335	0,1-1%

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**

**Remarques générales:** Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.



Autoprotection du secouriste d'urgence.

**Après inhalation:** Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever les vêtements imprégnés du produit.

**Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

**Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction:** CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

**Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Si la température continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.

En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.

(suite page 3)

LU/FR

**Nom du produit: PEROXAN CND-50 WN-A**

(suite de la page 2)

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Diluer avec beaucoup d'eau.



Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

S'il s'agit de grandes quantités, il faut les diluer avant l'élimination avec des phlegmatisants à &lt; 10 %.

Nettoyage mécanique ou mélanger le produit avec une matière absorbant des liquides (p. ex. Vermiculit) et l'éliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Laver bien les mains avant de faire une pause ou à la fin du travail.

Le produit ne peut pas avoir contact qu'avec des matières appropriées comme, p. ex., polyéthylène ou acier fin.

Eviter la contamination, la rouille, les produits chimiques en particulier les acides concentrés, les alkalis, les accélérateurs (sels des métaux lourds et amines).

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Eviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.

Tenir le produit et les récipients vidés à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

Eviter les chocs et les frictions.

Eviter la formation d'une charge électrostatique.



Ne pas fumer.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Eviter les chocs et les frictions.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.



Porter des chaussures à semelles conductrices.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif



Eviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:**

Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

**Indications concernant le stockage commun:**

Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les alkalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

(suite page 4)  
LU/FR

**Nom du produit: PEROXAN CND-50 WN-A**

(suite de la page 3)

- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Protéger contre les impuretés.  
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.  
Stockage nécessaire dans un local collecteur.
- **Température de stockage recommandée (Pour maintenir le qualité):** -25 .... -15 °C
- **Classe de stockage:** 5.2
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****67-56-1 méthanol**

IOELV (EU)	Valeur à long terme: 260 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
	Peau

**98-82-8 cumène**

IOELV (EU)	Valeur momentanée: 250 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
	Valeur à long terme: 50 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm
	Peau

**DNEL****26748-47-0 1-méthyl-1-phenylethyl peroxyneodecanoate**

Dermique	DNEL Longterm System	1,4 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Longterm System	4,93 mg/m <sup>3</sup> (Worker)

**67-56-1 méthanol**

Dermique	DNEL Longterm System	20 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Longterm System	130 mg/m <sup>3</sup> (Worker)

**98-82-8 cumène**

Dermique	DNEL Longterm System	7,7 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Acute Local	250 mg/m <sup>3</sup> (-)
	DNEL Longterm System	50 mg/m <sup>3</sup> (Worker)

**PNEC****26748-47-0 1-méthyl-1-phenylethyl peroxyneodecanoate**

PNEC Sédiments des eaux marines	0,00376 mg/kg sed dw (-)
PNEC Eau douce	0,0038 mg/l (AF 1.000)
PNEC Sédiments d'eau douce	0,0376 mg/kg sed dw (-)
PNEC Sol	0,00529 mg/kg soil dw (-)
PNEC STP	1,4 mg/l (AF 10)
PNEC Eaux marines	0,00038 mg/l (AF 10.000)

**98-82-8 cumène**

PNEC Sédiments des eaux marines	0,322 mg/kg sed dw (-)
PNEC Eau douce	0,035 mg/l (AF 10)
PNEC Sédiments d'eau douce	3,22 mg/kg sed dw (-)
PNEC Sol	0,624 mg/kg soil dw (-)
PNEC STP	200 mg/l (AF 10)
PNEC Eaux marines	0,004 mg/l (AF 100)

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.





**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Conserver à part les vêtements de protection.

(suite page 5)  
LU/FR

**Nom du produit: PEROXAN CND-50 WN-A**

(suite de la page 4)

- Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.  
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
- **Protection respiratoire:** En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
    -  Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
    - Filtre A2
  - **Protection des mains:** Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
    -  Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
    - Gants de protection
  - **Matériau des gants** Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.  
Caoutchouc butyle : 0,47 mm d'épaisseur, 480 minutes de temps de rupture  
Caoutchouc butyle (II) : 0,7 mm d'épaisseur, 480 minutes de temps de rupture
  - **Temps de pénétration du matériau des gants** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.  
Caoutchouc butyle : 0,47 mm d'épaisseur, 480 minutes de temps de rupture  
Caoutchouc butyle (II) : 0,7 mm d'épaisseur, 480 minutes de temps de rupture
  - **Protection des yeux/du visage**  Lunettes de protection hermétiques
  - **Protection du corps:**  Vêtements de travail protecteurs

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**
- **Couleur:** Blanchâtre
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation:** Non applicable.
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** Non applicable.
- **Inflammabilité** Non applicable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **Inférieure:** Non déterminé.
- **Supérieure:** Non déterminé.
- **Point d'éclair** Non déterminée.
- **Température de décomposition:** +10 °C (SADT)
- **pH** Non déterminé.
- **Viscosité:**
- **Viscosité cinématique** Non déterminé.
- **Dynamique:** Non déterminé.
- **Solubilité**
- **l'eau:** Emulsionnable
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** non déterminée
- **Pression de vapeur:** Non déterminé.
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité à 20 °C:** 1,00 g/cm<sup>3</sup>
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.

**· 9.2 Autres informations**

- **Aspect:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Forme:** émulsion
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**
- **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 6)

LU/FR

Nom du produit: **PEROXAN CND-50 WN-A**

(suite de la page 5)

· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant
· Autres caractéristiques de sécurité	
· Oxygène actif	2,6 - 2,7 %

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique/ conditions à éviter:	La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition auto-accélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Décomposition autoaccélérée à (SADT).
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Décomposition spontanée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés, et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone Aucun produit de décomposition dangereux en cas de stockage et de manipulation conformes.
· Indications complémentaires:	Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de réaction pour les situations d'urgence.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
· Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
<b>26748-47-0 1-méthyl-1-phényléthyl peroxyneodecanoate</b>		
Oral	LD50	5.126 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>7.940 mg/kg (Lapin)
<b>67-56-1 méthanol</b>		
Oral	LD50	1.187 mg/kg (Rat)
<b>98-82-8 cumène</b>		
Oral	LD50	2.260 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC0 6h	17,6 mg/l (Rat)

(suite page 7)

LU/FR

**Nom du produit: PEROXAN CND-50 WN-A**

(suite de la page 6)

· **Effet primaire d'irritation:**· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée****98-82-8 cumène**

Lapin (non irritant) (OECD 404)

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire****98-82-8 cumène**

Lapin (non irritant) (OECD 405)

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée****98-82-8 cumène**

cochons d'Inde (non sensibilisant) (OECD 406)

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales****98-82-8 cumène**

in vitro (négatif) (OECD 471)

(négatif) (OECD 482)

(négatif) (OECD 473)

(négatif) (OECD 476)

in vivo (ambiguë) (OECD 474)

· **Cancérogénicité**

Peut provoquer le cancer.

· **Cancérogénicité****98-82-8 cumène**

(preuves suffisantes dans les expériences sur les animaux)

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**- **exposition unique**

Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central et les organes visuels.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**- **exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée****98-82-8 cumène**Inhalatoire NOAEC 612 mg/m<sup>3</sup> (Rat) (OECD 413)· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique:****67-56-1 méthanol**

EC50 / 72h 22.000 mg/l (alga)

**98-82-8 cumène**

EC50 / 72h 2,01 mg/l (desmodesmus subspicatus) (OECD 201)

LC50 / 96h 4,7 mg/l (cyprinodon variegatus)

4,8 mg/l (oncorhynchus mykiss)

EC50 / 48h 2,14 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)

NOEC / 21d 0,35 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)

(suite page 8)

LU/FR



Nom du produit: **PEROXAN CND-50 WN-A**

(suite de la page 7)

## · 12.2 Persistance et dégradabilité

## · Degré d'élimination:

## · Classification:

**26748-47-0 1-méthyl-1-phenylethyl peroxyneodecanoate**

Dégradabilité (Facilement biodégradable) (OECD 301 B)

**67-56-1 méthanol**

Dégradabilité (Facilement biodégradable)

**98-82-8 cumène**

Dégradabilité (Facilement biodégradable)

## · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

## · Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]

26748-47-0	1-méthyl-1-phenylethyl peroxyneodecanoate	3,9 (20°C)
67-56-1	méthanol	-0,77 (20°C)
98-82-8	cumène	3,55 (20°C)
79-20-9	acétate de méthyle	0,18 (20°C)

## · Facteur de bioconcentration (FBC)

**67-56-1 méthanol**

BCF &lt;10

## · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

## · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

## · PBT:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## · vPvB:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

## · 12.7 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## · Autres indications écologiques:

## · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## · Recommandation:



Se conformer toujours aux règlements administratifs. Enlever le produit, p. ex., par incinération après l'avoir dilué préalablement avec un inerte à approx. 10 %.

## · Code déchet:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Élimination conformément à la législation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.

## · Emballages non nettoyés:

## · Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

## · Produit de nettoyage

## recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

## · ADR, IMDG

UN3119

## · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

## · ADR

UN3119 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE, AVEC  
RÉGULATION DE TEMPÉRATURE  
(CUMYLPEROXYNEODECANOATE)  
ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID, TEMPERATURE  
CONTROLLED (CUMYLPEROXYNEODECANOATE)

## · IMDG

(suite page 9)  
LU/FR



Nom du produit: **PEROXAN CND-50 WN-A**

(suite de la page 8)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	5.2 (P2) Peroxydes organiques.
· Étiquette	5.2
· IMDG	
	
· Class	5.2 Peroxydes organiques.
· Label	5.2
· IATA	
· Class	X
· Label	X
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	Attention: Peroxydes organiques.
· Stowage Category	-
· Stowage Code	D
· Segregation Code	SW1 Protected from sources of heat. SW3 Shall be transported under temperature control. SG35 Stow "separated from" SGG1-acids SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	0
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	1
· Code de restriction en tunnels	D
· RID / GGVSEB:	
	non admis
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	0
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· IATA	
· Remarques:	non admis
· Température de régulation:	-10 °C
· Température critique:	0 °C

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

## · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## · Directive 2012/18/UE

## · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

## · Catégorie SEVESO

Aucun des composants n'est compris.

H3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) – EXPOSITION UNIQUE  
P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES

## · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

50 t

(suite page 10)

LU/FR —

**Fiche de données de sécurité  
 selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 24.03.2025

Version: 12 (remplace la version 11)

Révision: 19.09.2024

**Nom du produit: PEROXAN CND-50 WN-A**

(suite de la page 9)

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 28, 69, 75

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:** Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· **Indications sur les restrictions de travail:** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.  
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· **Règlement en cas d'incident:** Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

· **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
I	10-20

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **A noter:** Suivre les réglementations locales/nationales.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
  - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
  - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
  - H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
  - H301 Toxique en cas d'ingestion.
  - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
  - H311 Toxique par contact cutané.
  - H331 Toxique par inhalation.
  - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
  - H350 Peut provoquer le cancer.
  - H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
  - H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
  - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Protection de l'environnement / Sécurité du travail

· **Contact:** Tel: +49 2871 9902-0  
E-mail: mail@pergan.com

· **Numéro de la version précédente:** 11

· **Acronymes et abréviations:** RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

(suite page 11)

LU/FR

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 24.03.2025

Version: 12 (remplace la version 11)

Révision: 19.09.2024

Nom du produit: **PEROXAN CND-50 WN-A**

(suite de la page 10)

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3  
Org. Perox. D: Peroxydes organiques – Type C/D  
Org. Perox. F: Peroxydes organiques – Type E/F  
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3  
Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B  
STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2  
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· \* **Données modifiées par  
rapport à la version précédente**

LU/FR